



Pass sanitaire : conditions d'accès aux lieux culturels du Grand-Orly Seine Bièvre

Découvrez les conditions d'accès aux équipements culturels du Grand-Orly Seine Bièvre.

Publié le 05 août 2021

Pour accéder aux lieux culturels* du Grand-Orly Seine Bièvre, vous devez présenter l'un des documents ci-dessous :

- un certificat de vaccination ;
- un QR code "pass sanitaire" ;
- un test PCR ou antigénique de moins de 3 jours (les autotests pourront être acceptés à condition d'avoir été effectué sous le contrôle d'un professionnel de santé) ;
- un document de moins de 6 mois indiquant que vous avez eu le Covid ;
- un certificat indiquant que vous êtes exempté de l'obligation vaccinale.

* : **médiathèques, ludothèques, cinémas, salles de spectacles, musées et salles d'exposition.**

À compter du jeudi 30 septembre 2021, **le pass sanitaire devient obligatoire** dans tous les lieux de loisirs et de culture **pour les adolescents de 12 ans et 2 mois à 17 ans inclus** .

Les adolescents doivent présenter :

- la preuve d'une vaccination complète ;
- ou le résultat négatif d'un test (PCR ou antigénique) de moins de 72 heures
- ou une preuve d'un rétablissement de contamination à la Covid-19.

Le port du masque reste obligatoire.

Pour la lecture du QR code, les agents d'accueil sont équipés d'un smartphone sur lequel est installée l'application de lecture du QR code. La présentation de l'un de ces documents est suffisante.



Bâtiment Askia

11 avenue Henri Farman

BP 748

94 398 Orly aéroport Cedex

☎ 01 78 18 22 22